

Les toxicomanes dans les pénitenciers suisses

Autor(en): **Haesler, Walter T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie**

Band (Jahr): **4 (1978)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1047002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les toxicomanes dans les pénitenciers suisses *

Walter T. Haesler, Zurich

Cette brève communication base sur une petite enquête auprès les pénitenciers suisses. La Suisse est, du point de vue de l'exécution des peines, divisée en trois concordats. La Suisse romande et le Tessin forment un de ces concordats, la Suisse centrale et nord-ouest un autre et la Suisse de l'est le troisième. Dans chacun de ces concordats il y a des établissements pénitentiaires pour primeurs, c.à.d. pour délinquants qui entrent pour la première fois dans un pénitencier ou ont vécu pendant une longue période honnêtement pour devenir des récidivistes - et pour récidivistes. La division n'est pas toujours si stricte comme le code pénal le prescrit.

Nous avons quelques institutions avec un caractère spécial:

- 1) la seule institution pour femmes à Hindelbank, qui contenait le 10 octobre 1978 - jour de référence de cette enquête - au total 54 internées.
- 2) Une institution est annexée à une clinique psychiatrique. Ils s'y trouvent pour la plupart des hommes déséquilibrés psychologiquement, autrefois on les nommait des psychopathes. Cette institution contenait 70 personnes.
- 3) Un pénitencier dans le canton du Valais, Crêtelongue, est devenu maison de semi-liberté. Les cantons romands y mettent des hommes pas loin du jour de leur libération. Cette institution contenait 46 hommes.
- 4) Le pénitencier du Tessin, La Stampa, loin des autres cantons, séparé par les Alpes, contient des primeurs, des récidivistes et des femmes. Le 10 octobre y étaient 133 personnes.
- 5) Pas un pénitencier dans le sens strict du terme est la maison pour l'éducation au travail Kalchrain, dont nous en avons encore d'autres. Cette institution contenait 56 jeunes adultes et personnes au dessous de 20 ans.

Dans le pénitencier pour femmes, il y avait 33% de toxicomanes, dans l'institution pour hommes psychologiquement déséquilibrés 7%, dans l'institution de semi-liberté 10%, à La Stampa 19% et

* Communication donnée au Premier Congrès Mondial de Médecine Pénitentiaire, 23 au 25 novembre 1978, Dijon

dans la maison pour l'éducation au travail 26%.

Dans les 5 institutions pour primeurs il y avait en moyenne 22% de toxicomanes (Bellechasse 25%, Oberschöngrün 30%, Saxerriet 17%, Wauwilermoos 4% - là, on disait, qu'en général on avait aussi 17% et Witzwil 34%).

Dans les institutions pour récidivistes la moyenne est de 17% (Bostadel 33%, Lenzburg 13%, Orbe 18%, Regensdorf 4% et Thorberg 20%).

La plupart des toxicomanes sont entre 20 et 30 ans, sauf dans la maison d'éducation au travail (au dessous de 20 ans).

La désintoxication est pratiqué en général à la préventive; dans quelques institutions on donne encore des médicaments, mais en général pas de Méthadone.

En général on n'offre pas de traitement spécial (psychothérapie p.ex.) aux toxicomanes, quoique dans quelques institutions ça existe.

Dans presque chaque établissement pénitentiaire on affirme qu'on donne plus de calmants et de somnifères aux toxicomanes qu'aux autres détenus.

Les toxicomanes ont plus de difficulté de s'intégrer à la vie dans l'institution pénal, ils demandent aussi plus que les autres des consultations médicales.

Dans le travail - en Suisse le travail dans les institutions pénales est obligatoire - les toxicomanes ont en général, au moins au commencement de la peine, plus de difficulté de garder le même rythme au travail que les autres détenus.

L'instruction du personnel au point de vue "connaître les problèmes du toxicomane" est encore faible. C'est assez étonnant si on pense que jusqu'à un tiers des détenus dans certains pénitenciers sont des toxicomanes et que les gens qui doivent travailler avec eux, n'ont pas de connaissances approfondies sur la toxicomanie. Quand-même dans un établissement des psychiatres donneront cet hiver un cours sur ces problèmes. De l'autre côté ce n'est pas trop étonnant, parce qu'aussi beaucoup de médecins ne les connaissent pas non plus. Ces problèmes sont toujours trop nouveaux et on fait toujours beaucoup d'essais sur ce champs de travail médical, surtout aussi psychiatrique et psychologique.

Cette communication ne veut pas donner des indications approfondies sur le toxicomane ni sur la thérapie, mais veut seulement montrer le fait, comment la toxicomanie est aussi important dans les pénitenciers de mon pays et que, sur ces quelques chiffres de base on attaquera peut-être avec plus d'élan ces problèmes qui demandent des solutions pas trop lointaines.

	Hindelbank	Realta	Kalchrain	Crêtelongue	La Stampa
1. Nombre des détenus	54	70	56	46	133
en dessous de 20 ans	7		47	1	
20 - 30	27		9	16	
30 - 40	8			16	
40 - 50	9			7	
au dessus de 50 ans	3			6	
2. Nombre des toxicomanes	18	5	15	5	26
en dessous de 20 ans	1		13	1	2
20 - 30	15		2	3	24
30 - 40	-			1	
40 - 50	1				
au dessus de 50 ans	1				
3. Nombre des "dealers" (sans être toxicomanes eux-mêmes)	3	1	Chacun était aussi toxicomane	2	7
4. Quels médicaments, donz Les fem, aucun Sont déjà Sont déjà Nozinan, Entumine, nez-vous pendant la pe-mes, sont, Sont déjà Valium, Librium, riode de desintoxication desinto- a l'entrée a l'entrée Valium, Librium, (Methadone etc.) ? xiqués a l'entrée Rohypnol					
5. Pendant combien de temps donnez-vous ces médicaments?	-	-	-	-	pendant 1 semaine ou quelques mois
6. Pouvez-vous dire combien de toxicomanes prennent par préférence le LSD, l'héroïne, le cocaïne, le hachich ?	-	se confondent	2/4 hachich 1 opiatés 1 amphétamines Quelques poli- toxicomanes	-	héroïne : 20 politoxicomanes: 6

	Hindelbank	Realta	Kalchrain	Crâtelongue	La Stampa
7.	<p>quelques uns des psychologues ont écrit des livres sur le sujet.</p>	<p>1 à 10%</p>	<p>100%</p>	<p>-</p>	<p>-</p>
8.	<p>oui</p>	<p>plutôt moins</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>
9.	<p>oui</p>	<p>différent</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>
10.	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>
11.	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>	<p>oui</p>

12.	Est-ce que les toxicomanes travaillent dans le même rythme des debout de l'incarcération comme les autres détenus	oui, mais la volonté est plus faible pour tenir bon	oui diffèrent individuellement la cause des lésions somatiques	En principe oui. Au commencement ils ont de grandes difficultés d'arriver au rythme de travail demandé ou désiré.	oui	oui
-----	---	---	--	---	-----	-----

13.	Est-ce que le personnel de votre institution a été instruit sur les problèmes spécifiques des toxicomanes et peut-on compter sur eux comme aide-médecins ?	oui nous avons des infirmières et des diaconesses	oui	oui	non	non
-----	--	---	-----	-----	-----	-----

Etablissements pénitentiaires pour primeurs

	Bellechasse	Oberschöngrün	Saxerriet	Wauwilermoos	Witzwil
1. Nombre des détenus	108	72	105	46	143
en dessous de 20 ans	-	4	2	1	3
20 - 30	68	42	61	21	100
30 - 40	21	11	25	19	18
40 - 50	14	11	10	4	13
au dessus de 50 ans	5	4	7	1	9
2. Nombre des toxicomanes	28	22	18	2	50
en dessous de 20 ans	-	2	-	-	-
20 - 30	25	20	16	2	-
30 - 40	3	-	2	-	-
40 - 50	-	-	-	-	-
en dessus de 50 ans	-	-	-	-	-
3. Nombre de "dealers" (sans être eux-mêmes)	7	2	10	2	pas possible de différencier
4. Quels médicaments donnez-vous pendant la période de désintoxication (Methadone ou autre) ?	Les cop-damnés sont physiquement sévèrement atteints, plus de médicaments de remplacement.	Aucuns: la désintoxication a eu lieu pendant la détention préventive.	Méthadone, Le-xotanil, Sandalium, Tranxillium	Le-ipsi, Pas de méthadone, généralement un calmant. En général pas de médicaments pendant quel-ques semaines de Ludromil ou Prazine, les médicaments sont distribués par un employé.	La désintoxication a eu lieu pendant la détention préventive.
5. Pendant combien de temps donnez-vous ces médicaments ?	-	-	Ca dépend du cas.	Quelques semaines. La plupart des détenus viennent de la détention préventive, ou ils recevaient en gén. du Nozinan, du Toquilone etc.	-

6. Pouvez-vous dire comment bien des toxicomanes préfèrent le hashich, etc. ?	Plus de 80% de toxicomanes ne sont pas des consommateurs de drogues faibles)	non	inconnu	non, les toxicomanes ne sentent pas trop, ils prennent ce qu'ils peuvent	non
7. Est-ce que les toxicomanes reçoivent un traitement spécial dans votre institution (ergothérapie, etc.) ?	Une prise en charge médico-psychologique, des traitements systématiques. Surveillance par le psychiatre.	non, les détenus ne sont pas et ne seront pas traités	oui, psychothérapie en groupe	pour le moment, il n'y a pas de traitement de l'individu, si les détenus le veulent	non
8. Si oui, dans quel pourcentage sur tous les toxicomanes de votre institution ?	env. 40%	-	tous	30 - 40%	-
9. Donnez-vous, en comparaison avec les autres détenus plus somnifères et de somnifères aux toxicomanes ?	En moyenne, leur consommation est plus élevée	qui, 95% des détenus qui prennent plus de médicaments, et des toxicomanes	oui	au commencement, oui, mais nous essayons de diminuer la consommation, et le détenu le sait	oui
10. Est-ce que les toxicomanes ont plus de difficultés de s'intégrer dans la vie de l'institution que les autres détenus ?	oui, en fonction des possibilités physiques, souvent précocité et au choix du travail	oui, ils ne sont pas acceptés par les autres détenus	ne, en général, oui, parce qu'en général, ils sont "malade"	au commencement, oui, ça dépend du degré de la toxicomanie	oui
11. Est-ce que les toxicomanes demandent plus de consultations médicales que les autres détenus ?	oui, au moins par périodes	oui	oui	plutôt oui	oui

	Bellechasse	Oberschöngrün	Saxerriet	Wauwilermoos	Witzwil
12. Est-ce que les toxicomanes veillent dans le même rythme que le début de l'in- carcération, comme les autres détenus?	A peu près; compte tenu de notre remarque sous chiffres IO	plutôt moins bien	oui	A cause de la réduction phy- sique du com- mencement moins bien	non
13. Est-ce que le per- sonnel de votre in- stitution a été in- formé sur les prob- lèmes spécifiques des toxicomanes et peut-on compter sur eux comme aide-mé- decins?	non	non	oui	Jusqu'à main- tenant pas suf- fisamment. Cet hiver des psy- chiatres de l'In- stitut ont un cours pour orienter le personnel sur les problèmes spécifiques des toxicomanes	non
14. Autres remarques	Le problème d'intégrer les drogues aux autres condamnés non drogués pose quelques difficul- tés, mais semble résolvable par une séparation complète ou on cultiverait un milieu pathogène.	-	-	Au jour de ré- férence nous avons par ha- sard moins de drogues comme normalement. En général nous en avons 4 à 8.	-

Pénitenciers pour récidivistes

	Bostadel	Lenzburg	Orbe	Regensdorf	Thorberg
1. Nombre des détenus	87	180	196	293	160
en dessous de 20 ans	1	1	1	2	1
20 - 30	56	79	76	121	67
30 - 40	17	47	60	113	61
40 - 50	11	38	33	39	24
en dessus de 50 ans	2	15	26	17	7
2. Nombre des toxicomanes	1/3 env. tous les internés	25	36	12	32
en dessous de 20 ans		-	1	-	
20 - 30		25	30	10	
30 - 40		-	5	2	
40 - 50		-	-	-	
au dessus de 50 ans		-	-	-	
3. Nombre des "dealers" (sans être eux-mêmes)	1	6	3	50	gn ne peut pas différencier les toxicomanes et "dealers"
4. Quels médicaments donnez-vous pendant la période de désintoxication (Méthadone etc.) ?	Valium 10, Paractan	Aucuns	Pas de méthadone, ni Kétoproline. Les drogues arrivent aux pénitenciers généralement après sevrage	Melleril, Cétacérestat, Les drogues viennent chez nous après sevrage	Le problème ne se pose pas. Les détenus toxicomanes ne viennent chez nous après sevrage
5. Pendant combien de temps donnez-vous ces médicaments ?	2 à 10 semaines	-	-	Sauf pendant la période de désintoxication, si d'autres réactions à la détention se montrent, des médicaments contre la dépression ou des névroleptiques	-

	Bostadel	Lenzburg	Orbe	Regensorf	Thorberg	
6. Pouvez-vous dire combien des toxicomanes le prennent par l'heroine, le cocaïne, le nachich, etc. ?	-	-	A part de ceux qui ont des habitudes aux drogues dures.	-	-	
7. Est-ce que les toxicomanes, non reçoivent un traitement spécifique dans votre établissement psychologique, individuel ou en groupe, ergothérapie, etc. ?	-	-	Non, la psychothérapie individuelle, appliquée à un individu, selon l'indication, mais non systématiquement.	Possibilité de traitement individuel ou en groupe. Les soins sont donnés de préférence par ces services psychiatriques.	-	non possible.
8. Si oui, dans quel pourcentage sur tous les toxicomanes de votre institution ?	-	-	-	-	-	
9. Donnez-vous en comparaison avec les autres détenus, plus de calmants et de somnifères aux toxicomanes ?	oui	oui	oui	oui	oui	
10. Est-ce que les toxicomanes ont plus de difficultés de s'intégrer dans la vie de l'institution que les autres détenus ?	non les groupes ont les mêmes difficultés	oui	oui	Ca dépend de la structure de la personnalité du détenu et spécialement de la toxicomanie	oui	
11. Est-ce que les toxicomanes demandent plus de consultations médicales que les autres détenus ?	oui	oui	oui	oui	oui	

12. Est-ce que les toxicomanes
travaillent dans le même
rhythme de travail que les
autres détenus? Ca dépend
du cas oui

Ils sont Du point de vue
soumis au rythme psychi-
mme les autres dire
que les autres détenus, mais
ne parviennent pas à travailler
par au même rythme et ils
doivent être traités différemment
selon les cas. Mais il faut
considérer tout au début
cette situation et la ren-
dement est réduit

13. Est-ce que le personnel
de surveillance est instruit
des problèmes des toxicomanes
et peut-on compter sur
eux comme "aide-médecin" ? Partiel-
lement -

Les surveil- Le per- non
lants sont le personnel
formés et re- sait
çoivent une instruction dans
les cours en ce qui concerne
les drogues et les problèmes
de toxicomanes. Mais il faut
savoir que les problèmes de
toxicomanes sont complexes et
qu'il faut une aide-médecin
pour les traiter. On ne peut
pas compter sur le personnel
de surveillance pour cela.

Zusammenfassung : Eine Umfrage über Drogensüchtige in den schweizerischen Strafanstalten ergab folgendes Bild:

In Hindelbank (Frauenstrafanstalt) hatte es am Stichtage - 10.

Oktober 1978 - 33% Drogensüchtige, in Realta 7%, in Crêtelongue 10%, in La Stampa 19% und in Kalchrain (Arbeitserziehungsanstalt) 26%.

In den Erstmaligenanstalten hatte es im Durchschnitt 22% Drogensüchtige (Bellechasse 25%, Oberschöngrün 30%, Saxerriet 17%, Wauwilermoos 4% - in der Regel aber auch etwa 17% -, Witzwil 34%).

In den Rückfälligenanstalten waren es durchschnittlich 17,6% (Bostadel 33%, Lenzburg 13%, Orbe 18%, Regensdorf 4%, Thorberg 20%)

Die meisten drogensüchtigen Delinquenten sind zwischen 20 und 30 Jahren alt, ausser in Kalchrain (unter 20).

Die Entziehung der Drogen findet in der Regel in der Untersuchungshaft statt. Da und dort gibt man noch Medikamente, kaum aber Methadon.

In der Regel finden keine speziellen Behandlungen statt (Psychotherapie etc.), da und dort existieren aber derartige Angebote.

Fast überall werden an die Drogensüchtigen mehr Beruhigungs- und Schlafmittel abgegeben als an die übrigen Insassen.

Die Drogensüchtigen haben es in der Regel schwerer, sich in das Leben in der Anstalt einzufügen als die anderen Insassen, sie suchen auch den Arzt mehr auf als die übrigen Delinquenten.

Die meisten Drogensüchtigen haben am Anfang mehr Mühe als die anderen Insassen, sich im Arbeitsrhythmus einzufügen.

Die Aufseher und das übrige Personal werden nur an einigen Stellen auf die besonderen Probleme der Drogen und der Drogensüchtigen aufmerksam gemacht.

Adresse des Verfassers : Dr. W.T. Haesler
Luegete 39
8053 Zürich